

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de La Ville-aux-Clercs

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 26 novembre, Le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme MAINCION Isabelle, Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code général des Collectivités territoriales

Etaient présents titulaires et suppléants faisant fonction de titulaires : MMES MAINCION Isabelle, LEMARIE Séverine, COULAIS Christine, DENIS Carole, GAUTHIER Réjane, MOREIRA Maria, MM DUPRE Bruno, GALLOYER Daniel, MINIER Benoit, CAILLAUT Christian, MAUGER Christophe, PELLETIER Christophe

Etaient absents et ayant donné procuration : DE DEUS Sandrine

Etaient absents ou excusés : M. GUILLOCHER Alain

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MAUGER

Approbation des comptes rendus des conseils des 3 octobre et 8 novembre 2018

Madame le Maire présente les comptes rendus des conseils en date du 3 octobre et du 8 novembre 2018, pour approbation.

Finances

Délibération 2018-055

Finances - Décision modificative n° 3 Budget Principal – Crédits complémentaires

EXPOSÉ :

Vu le Budget Primitif 2018 adopté le 04/04/2018,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

► **AUTORISE** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°3 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	023	023	Virement à la section d'investissement	-27 861.02 €	
	67	6748	Autres subventions exceptionnelles	27 861.02 €	
Investissement	23	2313-22	Constructions	-38 009.65 €	
	021	021	Virement de la section de fonctionnement		-27 861.02 €
	23	2313-43	Immo en cours-constructions	-27 861.02 €	
	27	27638	Autres immo financières Ets publics	38 009.65 €	

Ces mouvements s'équilibrent en **dépense et en recette**, en **section d'investissement**
-27 861,02 €.

Délibération 2018-056

Finances - Décision modificative n° 1 Budget Lotissement 2018 – Crédits supplémentaires

EXPOSÉ :

Vu le Budget Primitif Lotissement 2018 adopté le 18/04/2018,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

► **AUTORISE** le Maire à procéder aux mouvements de crédits constituant la décision modificative n°1 et détaillés dans le tableau ci-dessous.

Section	Chap	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes		
Fonctionnement	011	6045	Achats d'études (terrains)	1 027.74 €			
		042	7133	Variation des encours de production de biens	212 935.79 €		
		042	71355	Variation stocks de terrains aménagés	-26 185.00 €		
		043	608	Frais terrains encours aménagement	1 683.38 €		
		70	7015	Vente de terrains aménagés		-26 185.00 €	
		75	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe		27 861.02 €	
		77	774	Subventions exceptionnelles		-1 452.19 €	
		042	7133	Variation en cours de produits biens		196 277.35 €	
		042	71355	Variation en cours de produits (terrains)		-8 722.65 €	
		043	796	Transfert charges financières		1 683,38 €	
	Investissement	040	3354	Etudes et prestations de services	1 027.74 €		
			040	3355	Travaux	193 225.44 €	
			040	33581	Frais accessoires	340.79 €	
			040	33586	Frais financiers	1 683.38 €	
		040	3555	Terrains aménagés	-8 722.65 €		
		16	168741	Autres dettes communes		38 009.65 €	
		040	3355	Travaux		212 935.79 €	
		040	33581	Frais accessoires		340.79 €	
		040	33586	Frais financiers		1 683.38 €	
		040	3555	Terrains aménagés		-65 414.91 €	

Ces mouvements s'équilibrent en **dépense et en recette**, en **section de fonctionnement à 189 461.91 €** et en **section d'investissement à 187 554.70 €**.

Questions diverses

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'à ce jour le montant du reste à charge pour le financement des travaux liés au clocher n'est pas encore connu. Le montant des subventions doit être communiqué sous environ 2 semaines.

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'elle souhaite demander de nouvelles aides financières, à savoir : une demande de mécénat après du Crédit Agricole ainsi qu'une demande de fond de sauvegarde.

Rappel des prochaines réunions :

CM : mercredi 5 décembre à 19h

CM mercredi 19 décembre à 19h : choix du Maitre d'œuvre pour le groupe scolaire